



Rue Louis Bréguet 9
6041 Gosselies
Tél: 071/450.333
Fax: 071/450.334

RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
Centres de Vacances

Destiné aux parents

Chers Parents,

Vous avez choisi de nous confier votre enfant et nous vous en remercions.

Son bien-être et votre satisfaction sont nos objectifs majeurs. Afin de les atteindre, nous misons sur une collaboration, au quotidien, entre vous et notre équipe.

Vous trouverez ci-joint le règlement d'ordre intérieur. Il vous informera sur les règles et les principes qui guident notre fonctionnement. En prendre connaissance vous permettra de situer vos droits et devoirs, ainsi, vous participerez pleinement à l'accueil de votre enfant en nous faisant part de vos éventuelles suggestions vers une amélioration, toujours possible, de notre structure.

Nous vous demandons de signer le talon (dernière feuille du fascicule) mentionnant ainsi que vous avez pris connaissance du présent règlement et que vous y adhérez.
Ce talon figurera dans le dossier de votre enfant.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration et vous prions de croire, Chers Parents, en notre entier dévouement.

Pour l'équipe d'Allô Candy
GAGLIANO Rosa-Maria
Directrice

1. Quels services proposons-nous?

Nos puéricultrices diplômées mettent leurs compétences à votre disposition au travers des services suivants:

* Crèche

De 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), nous accueillons vos enfants de 0 à 3 ans

* Garde d'enfants malades à domicile

De 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi, chez vous (sauf jours fériés) pour les enfants de 0 à 12 ans;

- Accueil des enfants sections maternelles et primaires durant l'année scolaire à l'Ecole Notre-Dame de Fleurus

* Plaines de Vacances

Pendant les vacances de TOUSSAINT, NOEL, CARNAVAL, PAQUES et ETE de 7h à 18h (**Arrivée au plus tard à 9h30**) du lundi au vendredi pour les enfants de 2 ans et demi (à condition qu'ils soient propres) à 12 ans à l'Ecole "LA GARENNE " située Rue des Olympiades à 6000 Charleroi (Entrée par l'arrière du bâtiment suivre Parking P8 Spiroudôme-2ème grillage- parking à l'avant)

* Garderies récréatives

Lors d'activités spécifiques à l'extérieur de nos locaux (portes ouvertes d'entreprises...), nous pouvons proposer des activités pour les enfants de 3 à 12 ans.

2. Organisation pratique et pédagogique

L'équipe éducative au sein de la Plaine de LA GARENNE se compose:

- d'un responsable de projet;
- d'une assistante sociale sur le terrain
- d'animatrices

et d'un encadrement administratif assuré par:

- David Zannini, au service financier;
- Aurélie Verleyen, au secrétariat;

Mais ce n'est pas tout... nous travaillons en collaboration avec:

- * Mme Lecocq, coordinatrice d'accueil de l'ONE, qui supervise l'ensemble de nos activités;

3. Pour qui sommes-nous là? Pour TOUS!!

Nous nous adressons à tous les parents éprouvants des problèmes de gardes de leur enfant durant les congés scolaires mais également ceux désirant que leur enfant s'occupe intelligemment durant ses vacances scolaires.

4. Comment faire appel à nos services ?

Pour toute question relative à notre Plaine de Vacances, vous pouvez vous adresser à:

- Stéphanie CASSART, notre assistante sociale
allo-candy.as@hotmail.be
071/450.333

Sur place, à notre adresse: Rue Louis Bréguet 9 à 6041 Gosselies

Par téléphone au 071/450.333 (= secrétariat)
0474/99 64 03 (= numéro direct de la Plaine LA GARENNE)

Par fax au 071/450.334

Par courrier: à notre adresse

5. Un dossier administratif ? De la paperasse ?...

A. Que contient ce dossier ?

Nous vous demanderons de remplir un dossier administratif .

Le dossier de l'enfant sera conservé au siège social de l'ASBL ainsi qu'une copie dans le milieu d'accueil.

Ce dossier comprend:

- une FICHE IDENTITE de l'enfant: cette fiche reprend les renseignements généraux de la famille (coordonnées, composition familiale,...)

Les parents sont priés de nous informer, le plus rapidement possible, de toute modification relative au dossier d'inscription.

En effet, en cas d'urgence et dans un souci de sécurité pour l'enfant, il est important pour les animatrices d'avoir une liste actualisée des coordonnées des parents ou des personnes pouvant reprendre l'enfant.

- o avec une partie médicale
- o avec un formulaire autorisation tierce personne: ce document mentionne le (les) nom(s) et les coordonnées de la (ou des) personne(s) que vous autorisez à reprendre votre enfant en votre absence. Si ce document n'est pas rempli, nous ne pourrions pas remettre l'enfant à toute personne autre que les parents.

Dans le cas où un des 2 parents ne peut reprendre l'enfant sous décision judiciaire, le parent responsable est tenu de nous transmettre copie du jugement. Sans cela, l'enfant sera remis au parent se présentant.

Si exceptionnellement, d'autres personnes que celles mentionnées dans le dossier d'inscription de l'enfant doivent reprendre l'enfant, les parents s'engagent à en avvertir le milieu d'accueil par téléphone au 0474/99 64 03 en précisant l'identité de la personne. Cette personne devra pouvoir présenter sa carte d'identité.

Si l'équipe d'encadrement constate et estime que la personne reprenant l'enfant présente un comportement susceptible de constituer un risque pour la sécurité de l'enfant, elle pourra appeler une tierce personne (inscrite sur la fiche d'identification de l'enfant) et proposer à la personne une assistance ou un moyen de transport pour regagner son domicile en toute sécurité.

- 2 VIGNETTES MUTUELLE au nom de l'enfant
- 1 COMPOSITION DE FAMILLE

B. Quand le remplir?

Une partie du dossier sera rempli sur place avec ou sans notre aide, c'est notamment le cas de la fiche d'identité.

Enfin il faut ajouter certains documents que vous devrez nous fournir, il s'agit de :

- * 2 vignettes mutuelle au nom de l'enfant;
- * 1 composition de famille récente sur laquelle figure l'enfant

6. Qui mais... Combien cela va-t-il coûter ?

Le milieu d'accueil veille à proposer des activités extérieures majoritairement gratuites.

Dans le cas d'activités payantes, l'équipe d'encadrement veillera à proposer des activités accessibles financièrement permettant à chacun d'y participer.

Ces activités auront un lien avec les objectifs pédagogiques prioritaires déterminés par le projet pédagogique d'Allô Candy.

Le tarif est fixé à :

- **6 €/enfant/jour si l'enfant est inscrit la semaine complète.**

L'inscription pour la semaine n'est valable que lorsque la totalité de la semaine est payée le 1er jour de celle-ci.

- **7 €/enfant/jour si l'enfant est inscrit pour quelques jours.**

+ 2,50€ pour l'ouverture du dossier/enfant pour toute nouvelle inscription

Ces tarifs varient lorsqu'une visite extérieure ou activité spéciale est prévue (ex: Parc Pari-Daiza,...).

Attention: le nombre de places est limité lors de ces activités extérieures.

!! Afin de garantir un accueil optimal aux enfants, nous sommes contraints à certains moments de limiter le nombre d'inscriptions:

- la priorité sera donnée aux enfants dont les parents auront payé le lundi matin pour la semaine complète.
- Si le nombre le permet , nous pourrions accepter l'inscription d'un enfant quelques jours/semaine . Pour cela, vous pouvez contacter le

0474/99 64 03

afin de vérifier les disponibilités.

Toute journée entamée sera considérée comme accomplie.

Les parents se présentant après 18h se verront infliger une amende de 5 €.

En cas de désistement, les parents doivent prévenir les animatrices au plus tard le matin de l'absence.

Si le parent fournit un certificat médical au nom de l'enfant , nous rembourserons 50% du paiement. Pour cela, le parent doit noter sur le certificat le nom de l'enfant et les coordonnées bancaires nécessaires pour le remboursement.

7. Pour le bien de tous...la santé de chacun

A. Votre enfant est en bonne santé et vous tenez à ce qu'il le reste:

→ Vaccins pour tous

La vaccination ,un moyen sûr, qui a fait ses preuves, pour éviter:

- au niveau individuel, les désagréments passagers mais aussi les conséquences parfois dramatiques de ces maladies dites « infantiles »;
- au niveau collectif, les « épidémies ».

→ Une nourriture saine

C'est vraiment essentiel pour permettre à votre enfant de s'épanouir au mieux. Les enfants apporteront leurs tartines à la garderie ainsi que des boissons en suffisance.

Nous demandons de prévoir un sac isotherme afin que le diner et collations conservent leur fraîcheur.

→ Pour le bien-être du corps

- « Ouille ! Les poux, ça gratouille »

Les équipes d'encadrement sont autorisées à vérifier la présence de poux dans les cheveux de l'enfant. Si l'équipe constate

leur presence, le parent en sera informé et chargé du traitement afin d'éliminer totalement la presence de poux et de lentes.

- « Prévoir de bonnes chaussures »

Eviter sandalettes, espadrilles,...

- "Prévoir une tenue de rechange(slip, culotte, pantalon) pour les éventuels "accidents" pour les plus petits

- « Et lorsqu'il fait chaud? »

Il faut prévoir de la crème solaire, chapeau ou casquette.

- « Activité piscine " au sein de l'infrastructure

Pouvez-vous prévoir un sac à dos avec:

- * maillot,essuie

- * vêtements faciles

B. Un retard, un petit accident... une grosse catastrophe...sur la route...en cours de journée...pas de panique!

Vous pouvez joindre les animatrices sur le numéro de GSM suivant:

0474/99 64 03

C. Votre enfant est malade...

En cas de maladie de l'enfant, le personnel informera les parents de ce qui s'est passé, ce qui a été fait, si un avis médical a été demandé, ce qu'il conseille de faire.

Ces informations seront transmises à la personne désignée par les parents qui prendra l'enfant en charge.

Si l'état de l'enfant est alarmant, le personnel appellera le médecin traitant ou, en dernier recours, fera appel à un médecin de garde au numéro 112.

Le parent est tenu d'informer le milieu d'accueil en cas de maladie infectieuse afin de prendre des dispositions médicales éventuelles pour l'ensemble du milieu d'accueil.

L'enfant malade peut être admis dans le milieu d'accueil sous les conditions suivantes:

- un certificat médical attestant qu'il n'est pas atteint d'une maladie contagieuse;

- si les parents s'engagent à venir dans la journée en cas d'aggravation. Dans ce cas, l'équipe s'engage à contacter les parents.

Certaines maladies imposent l'écartement de l'enfant(voir Annexe 1)

Il est cependant à noter que le médecin traitant peut également prescrire l'écartement dans d'autres situations.

L'enfant malade ne peut réintégrer le milieu d'accueil que lorsqu'un certificat médical atteste qu'il n'est plus contagieux.

Tout traitement prescrit par le médecin à l'enfant et qui ne suscite pas d'acte médical, sera remis de main à main à l'animateur (stipulant le médicament à administrer, la posologie et la durée du traitement).

ALLO CANDY met à disposition des parents un service de garde d'enfants malades à domicile.

Les prestations de ce service sont organisées du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Pour tout renseignement, contacter :

notre secrétaire VERLEYEN Aurélie au 071/450. 333

D. Votre enfant est victime d'un accident...

Lorsque l'enfant présente des blessures nécessitant l'intervention urgente d'un service hospitalier ou d'un médecin, il sera obligatoirement véhiculé par ambulance et ne pourra en aucun cas être véhiculé par l'animateur. Cependant, l'animateur accompagnera l'enfant si le parent n'a pu se déplacer.

Les frais liés aux transports seront pris en charge par les parents.

En cas d'accident, l'enfant est couvert par l'assurance collective d'Allô Candy durant les temps d'accueil de celui-ci, que cet accueil se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil.

Une "déclaration d'accident" devra être complétée. Elle se compose de plusieurs parties:

- 1 partie à compléter par l'animateur(partie A)
- 1 partie à compléter par les parents (partie B)
- 1 partie à compléter par le médecin (partie C)

Cette déclaration est à remettre à l'équipe d'encadrement le plus rapidement possible afin de garantir un suivi de dossier optimal.

8. Perte ou vols des effets personnels...

Allô Candy décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels. Il est donc important d'éviter l'apport par l'enfant d'objets coûteux à l'intérieur du milieu d'accueil.

Il est également souhaitable d'inscrire le nom de l'enfant sur les effets personnels.

9. Respect du code de qualité

Allô Candy respecte les règles du code de qualité de l'ONE tels que définies par l'arrêté du 17 décembre 2003. Les parents

s'engagent à s'informer de ce code disponible dans le milieu d'accueil.

Le code de qualité veille notamment à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui répond à la demande des personnes et aux besoins des enfants.

Il évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, l'origine socioculturelle, la religion ou la philosophie à l'encontre des enfants ou des parents.

Le milieu d'accueil agréé élabore un projet d'accueil conformément aux dispositions reprises à l'article 20 de l'arrêté précité.

10. Synthèse du projet pédagogique

Les objectifs généraux sont déclinés dans le projet pédagogique d'ALLO CANDY.

Allô Candy cible différents objectifs, à savoir:

- garantir un accueil de qualité avec un projet pédagogique adapté aux spécificités du public;
- garantir le bien-être de l'enfant et développer son autonomie;
- accorder une place importante à la communication avec les parents;
- permettre aux enfants de découvrir le monde qui les entoure de différentes façons (découverte de notre environnement, des sciences, de la nature,....) . Ces découvertes sont toujours abordées de manière ludique.

(Voir annexe 2)

11. Partenariat avec les parents

Les parents s'engagent à :

- respecter ce REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI) général dont une version est consultable sur place ainsi qu'au siège d'ALLO CANDY
 - soutenir le milieu d'accueil afin d'obtenir de leur enfant, l'adhésion et le respect des règles communes nécessaires au bon déroulement des activités et à un accueil de qualité.
 - Tout comportement inadéquat vis à vis de la collectivité ou du personnel (violences, insultes, agressivité...) de la part de l'enfant et/ou des parents entraînera une concertation de l'équipe avec pour conséquence une exclusion de l'enfant en dernier recours.
- Les parents en seront avertis verbalement et un écrit leur sera envoyé au domicile.

12. Utilisation des images

Allô Candy a régulièrement besoin d'images d'enfants fréquentant ses milieux d'accueil. Les images servent à des actions de communication ainsi qu'à des fins pédagogiques.

Il ne s'agit pas de photographies/films individuels mais de vues montrant des enfants en activité.

Ces images pourront être diffusées dans la presse locale/nationale et télévisions locales/nationales ou documents de présentation.

L'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille et garantira totalement l'anonymat.

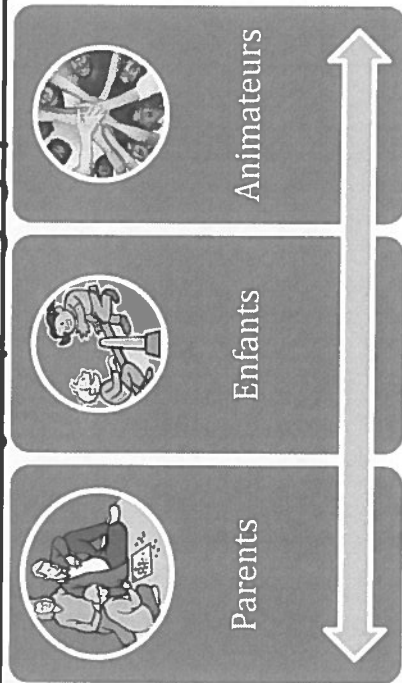
Cependant dans le respect de la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, une autorisation écrite sera demandée aux personnes ayant l'autorité parentale.

Un refus aura pour conséquence soit d'écarter l'enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

ANNEXE 1: Tableau d'écartement

Coqueluche
Diphthérie
Gale
Gastro-entérites
Hépatite A
Impétigo important
Méningite à Haemophilis Influenzae B
Méningite à Méningocoques ou Méningococcémie
Oreillons
Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou Scarlatine
Pédiculose massive
Poliomyélite
Rougeole
Rubéole
Stomatite Herpétique
Tuberculose active potentiellement contagieuse
Varicelle-Zona

ANNEXE 2: Projet pédagogique : résumé



- * Besoin de garde pour leur enfant
- * Besoin de se sentir reconnu sans être jugé
- * Besoin de s'exprimer
- * Besoin de se sentir ou non impliqué
- * Besoin d'être tenu informé
- * Besoin de sentir leur enfant confié à des professionnels
- * Besoin de tenir une place dans l'accueil de son enfant
- * Besoin de se sentir compétent en tant que parent

- * Besoin d'un accueil chaleureux
- * Besoin de se nourrir
- * Besoin de se reposer
- * Besoin d'appartenance à un groupe
- * Besoin de matériel
- * Besoin de reconnaissance de son individualisme et de ses compétences
- * Besoin de diverses activités
- * Besoin de bouger
- * Besoin de participation et d'autonomie
- * Besoin de ne pas être jugé
- * Besoin de confiance, d'estime de soi
- * Besoin de limites, de règles
- * Besoin de se sentir en sécurité et protégé
- * Besoin de donner du sens
- * Besoin de s'exprimer
- * Besoin de temps libre

- * Exprimer son vécu professionnel
- * Assurer une cohérence et une continuité
- * Se rendre disponible envers les enfants, les observer et les comprendre
- * Assurer des conditions d'accueil de qualité
- * Se former continuellement
- * Créer un climat de soutien et d'entraide
- * S'ouvrir à des partenariats extérieurs

Talon de prise de connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur Plaine de LA GARENNE

Nous espérons que les renseignements repris dans ce règlement vous permettront de vous situer dans notre établissement et de favoriser une collaboration de qualité entre vous et nous pour le bien-être de votre enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le talon ci-dessous attestant ainsi que vous avez pris connaissance du règlement. Ce document figurera dans le dossier de votre enfant.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, n'hésitez donc pas à contacter notre service.

NOM DE L'ENFANT:.....

PRENOM DE L'ENFANT:

NOM-PRENOM DU PERE:.....

NOM-PRENOM DE LA MERE:.....

Déclare(nt) avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de la Plaine de LA GARENNE organisée par ALLO CANDY .

DATE ET SIGNATURE(S):

.....